

Secrétariat général

Paris, le

03 OCT. 2013

Nos réf. : D13003232

Monsieur le Secrétaire général,

Par courrier du 22 mai 2013, vous avez bien voulu me faire part de vos revendications relatives au statut particulier du corps des inspecteurs des affaires maritimes (IAM), et je vous en remercie.

Je regrette avec vous le retard pris par ce chantier et vous réaffirme mon engagement à le faire avancer dans les meilleurs délais.

Je me permets de vous rappeler qu'à l'instar de ce qui a été fait pour la fusion des corps de catégorie B, et comme nous vous l'avons déjà précisé, les IAM seront intégrés dans le futur corps des attachés d'administration de l'État ou dans celui des ingénieurs des travaux publics de l'État en fonction de la nature de leur recrutement, à savoir par la voie des IRA d'une part, ou par la voie des concours relevant de l'option technique ou scientifique d'autre part.

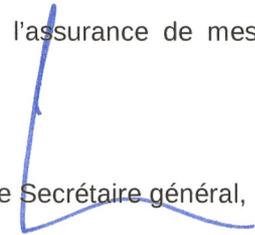
Je suis aujourd'hui en mesure de vous informer que le nouveau corps interministériel à gestion ministériel des attachés d'administration de l'État devrait entrer en vigueur au plus tard au 1<sup>er</sup> novembre de cette année. Le décret vient d'être examiné par le Conseil d'État le 3 septembre dernier.

C'est une étape importante qui, une fois franchie, va permettre au projet statutaire des IAM de rentrer dans sa phase opérationnelle.

Il devient maintenant possible de planifier les travaux d'élaboration du projet de décret statutaire des IAM et les étapes de concertation. L'objectif est de rendre ce texte applicable au second semestre 2014.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Secrétaire général, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire général,

  
Vincent MAZAURIC

Monsieur Nicolas MEYER  
Secrétaire général du SNPAM-CGT  
5 Quai du Capitaine Allègre  
BP 90142  
33311 ARCACHON